

Métis, paradis en pleine tourmente : le meurtre de 1930

Alexander Reford

Volume 57, numéro 1 (197), avril-juillet 2020

Ordre et désordre

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/93118ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Musée de la Gaspésie

ISSN

1207-5280 (imprimé)

2561-410X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Reford, A. (2020). Métis, paradis en pleine tourmente : le meurtre de 1930. *Magazine Gaspésie*, 57(1), 12–16.



Salon des Dawes, 1930. Des photos prises de la maison, dont celle-ci, servent de preuves lors du procès de Taupier. Les marques (feuilles) sur le mur indiquent où les balles ont percé les boiseries de la résidence d'été.

BAnQ Rimouski. TP9,S19,SS1,SSS19,02

MÉTIS, PARADIS EN PLEINE TOURMENTE : LE MEURTRE DE 1930

Dans la soirée du 26 juin 1930, la quiétude de Metis Beach (aujourd'hui Métis-sur-Mer) est perturbée. Depuis l'entrée de la majestueuse résidence d'été de Mme Richard Dawes, une vingtaine de coups de feu viennent troubler le calme de cette communauté estivale normalement si paisible.

Alexander Reford
Directeur, Jardins de Métis

Kenneth Macnider Burke est atteint de seize balles tirées par Albéric Taupier, un jardinier à son service. Pour sa part, Mme Dawes est touchée par quatre balles. Burke succombe à ses blessures en quelques minutes, mais Mme Dawes survit. Les voisins se précipitent sur les lieux du crime dès que les coups de feu retentissent.

Le grand connétable de Rimouski, Jos. LeBel, arrive à Métis peu avant minuit. Albéric Taupier est appréhendé sans résistance.

Les meurtres constituent une nouvelle d'envergure. Le meurtre d'un employeur par un jardinier méconterait fait la une des journaux sur tout le continent. « Un travailleur fou abat deux personnes dans un hôtel de

campagne », clame le *Toronto Globe*. « Un fou furieux tue 5 personnes », lance le *Daily Light*, exagérant les faits d'aussi loin que Waxahachie, au Texas.

MME RICHARD DAWES

Mme Richard Dawes est le personnage central de cette histoire. Née Edythe Osla Cains à Montréal en 1901, elle est connue de ses amis sous

le nom d'Osla. Elle épouse Richard Dawes en 1921. Leur jeune fille est dans la maison au moment du meurtre. M. Dawes est courtier en valeurs mobilières pour la firme de courtage McDougall & Cowans. Il est le fils de James Dawes, brasseur de la bière Black Horse à Lachine, le deuxième en importance de Montréal. La résidence Dawes est l'une des résidences d'été les plus prestigieuses de Métis, occupant une place de choix, rue Beach, l'artère principale du village.

KENNETH MACNIDER BURKE

Kenneth Macnider Burke, un descendant de John Macnider, le seigneur qui a colonisé Métis au début des années 1800, s'est installé au village pour prendre en charge la gestion de l'hôtel Cascade, le plus important des nombreux hôtels de Métis. Il n'a que 26 ans. Le Cascade a appartenu à son oncle, Sam Macnider, tragiquement tué plusieurs années auparavant par un coup de sabot d'un des chevaux de l'hôtel. Ce dernier est maintenant détenu par la succession et Kenneth est engagé pour rentabiliser l'hôtel.

Récemment diplômé du Collège Macdonald de l'Université McGill, Kenneth Burke ne vit dans la communauté que depuis peu de temps. Il a été élevé au Vermont, mais a

souvent visité Métis. On le considère déjà comme le futur maire de la communauté. Célibataire, il ne s'est que récemment fiancé à Harriet Van Wart. Lors du drame, celle-ci est en route vers Métis pour rejoindre son fiancé, ignorant qu'elle y trouvera son futur mari mort, au cœur d'une tragédie qui secoue toute la communauté.

ALBÉRIC TAUPIER

Le meurtrier, Albéric Taupier, est né en 1896 dans le quartier Maison-neuve, dans l'est de Montréal. Les journaux le décrivent comme un « ancien soldat de retour du front »; son dossier militaire indique qu'il s'est enrôlé en juillet 1918. Comme la plupart des recrues, il n'est jamais allé outre-mer et est démobilisé peu après l'armistice. Taupier a travaillé comme mécanicien de locomotive pour la Compagnie des tramways de Montréal pendant neuf ans, la même compagnie qui a employé son père et ses trois frères. Il est de taille modeste (5 pi, 6 po) et d'apparence peu remarquable. En 1930, il est âgé de 34 ans, célibataire, et habite un logement loué aux Boules, le village adjacent à Métis. On ne sait pas exactement comment il s'est retrouvé à Métis. Selon un article de journal de l'époque sur le meurtre,

ses proches ont laissé entendre qu'il a quitté son emploi sur les tramways à cause d'un problème de varices.

L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

La roue de la justice tourne rapidement au Québec en 1930. Le lendemain du meurtre, le coroner du comté de Matane, le D^r Eustache Langis, réquisitionne le presbytère de l'Église Unie. L'enquête est menée par M^e Perreault-Casgrain, avocat de Rimouski. Le chef de police LeBel témoigne que Taupier lui a confié qu'il « se sentait exploité par les riches et voulait se débarrasser de M. Burke »¹. Admettant qu'il a un « tempérament très violent », Taupier reconnaît avoir tiré sur Kenneth Burke parce qu'il se sentait persécuté par lui. Il témoigne sans conseiller juridique. Malgré les recommandations de M^e Casgrain et du D^r Langis lui enjoignant de ne pas s'incriminer, Taupier avoue sa culpabilité avec un sang-froid remarquable, témoignant qu'il n'a aucun regret et qu'il va faire face à sa mort « comme un brave »². *La Presse* rapporte que : « Le prisonnier ne semble pas du tout inquiet. Il se félicite de ce qu'il a fait. Il dit qu'il a fait ce coup par justice du pauvre contre le riche. Il se dit être communiste. »³. Taupier changera

Le Cascade est le plus important hôtel de Métis, situé sur un site pittoresque, rue Beach.

BAnQ. Collection numérique. 2633216





Maison des Dawes, 1930. Le crime se déroule dans cette prestigieuse résidence d'été. Cette photo a été utilisée lors du procès.

BAnQ Rimouski. TP9,S19,SS1,SSS19,01

par la suite de discours. Tout au long de la procédure judiciaire qui suit, il manifeste peu de remords et peu de préoccupations pour ses victimes, mais n'évoque plus les conflits entre riches et pauvres ou entre anglophones et francophones qui ont coloré ses déclarations faites peu après son arrestation.

Kenneth Burke est inhumé dans le cimetière de Métis le 29 juin. On dispose de peu de journaux intimes de l'époque évoquant la réaction de la communauté aux événements. Maysie McIntosh Astle, qui travaille à l'hôtel Seaside House (propriété de son mari) situé à proximité, écrit de façon succincte : « Kenneth Burke a été abattu par un ouvrier francophone des Boules. ».

LE PROCÈS

Une fois l'enquête préliminaire complétée, l'affaire est soumise à un procès devant le juge Albert Sévigny, qui a auparavant été président de la Chambre des communes, puis ministre dans le gouvernement unioniste de Robert Borden. L'un des trois seuls députés francophones à avoir voté en faveur de la conscription, Sévigny a été critiqué pour sa position, mais largement admiré pour son expérience juridique et son sens politique.

Le procès débute à Rimouski le 23 septembre. Le palais de justice est

bondé. Les journaux locaux couvrent l'évènement; la *Montreal Gazette*, la *Montreal Star* et *La Presse* ont chacun dépêché des « correspondants spéciaux » pour rendre compte des procédures.

Albéric Taupier est défendu par M^e Lucien Gendron, un avocat en droit criminel bien connu de Montréal. Le détective Roussin, de la Police provinciale du Québec, déclare que Taupier a été poussé dans son carnage meurtrier parce que Mme Dawes lui a donné un boyau d'arrosage trop court pour être utile et qu'elle l'a fait pour « rire de lui »⁴. Il ajoute que Taupier a immédiatement confessé avoir commis le meurtre et avoir tiré sur Mme Dawes. Le D^r Rosario Fontaine, du Laboratoire de médecine légale et de police technique de Montréal, témoigne que Kenneth Burke a succombé aux blessures causées par six des seize coups tirés par le revolver du meurtrier.

M. et Mme Dawes sont tous deux appelés à témoigner. Richard Dawes indique qu'il a engagé Kenneth Burke pour superviser des travaux en cours et que ce dernier a lui-même suggéré d'engager Albéric Taupier comme assistant. Mme Dawes témoigne que Taupier lui a demandé de lui prêter un tuyau d'arrosage pour arroser son jardin. Lorsqu'elle a suggéré qu'il en parle d'abord à

Burke, Taupier s'est retourné vers Burke et a fait feu sur lui. Il a ensuite tiré trois fois sur elle. Le *Progrès du Golfe* rapporte que Mme Dawes a affirmé qu'il n'y avait pas de querelle entre le gérant et son personnel. Taupier était « paisible, travaillant et poli avec tout le monde », a-t-elle déclaré. Le voisin des Dawes, M. Hodgson, déclare ensuite qu'Albéric Taupier lui a avoué, le soir du meurtre, avoir tué Kenneth Burke parce qu'il était exaspéré par lui.

En contrepartie, la défense présente des témoins pour appuyer son plaidoyer d'aliénation mentale. Il s'agit d'une tactique juridique relativement nouvelle déployée par les avocats de la défense pour aider leurs clients. Certains avocats (M^e Gendron étant reconnu comme l'un des meilleurs de la province) invoquent l'aliénation mentale pour obtenir des peines plus clémentes.

Les avocats d'Albéric Taupier tentent de démontrer que leur client n'est pas en pleine possession de ses facultés. La propriétaire de son logement aux Boules, Mme Thibault, décrit Taupier comme un locataire ordinaire, qui ne fume pas et ne boit pas et qui va souvent à la plage pour prendre du soleil. Il est poli au point d'en être « exagéré » et salue les gens d'une façon « plutôt étrange »⁵. Elle termine son témoignage en affirmant qu'Albéric Taupier n'est pas normal.

Enfin, des collègues de la Compagnie des tramways de Montréal témoignent que Taupier est généralement considéré comme excentrique et enclin à se parler à lui-même. Il porte des vêtements d'hiver en été. Ils le décrivent comme étant « étrange » et montrant « des signes évidents de folie ». Le père d'Albéric fait ensuite état des antécédents familiaux de maladie mentale : la sœur de sa femme est à l'asile de Beauport et son frère est enfermé à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu.

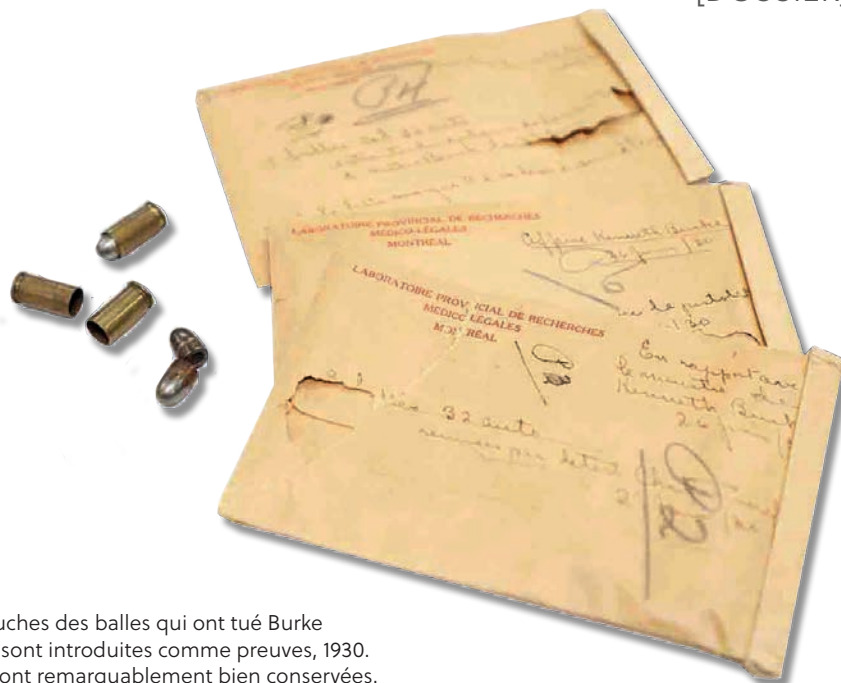
La Couronne appelle divers témoins pour contredire l'allégation de folie; tous attestent que l'accusé est « ordinaire ». Dans sa sommation, M^e Perreault-Casgrain lève son chapeau aux avocats de la défense

pour leur grande habileté, tout en rappelant au jury que les témoignages de l'accusé et des témoins démontrent que Taupier savait pertinemment ce qu'il faisait et qu'il devrait être déclaré coupable.

Le juge Sévigny résume la plaidoirie de la défense pour le jury. Albéric Taupier est « pour le moins un type des plus étranges, excentrique et plutôt original »⁶. Il invite expressément le jury à se demander si l'accusé fait partie de ces fous qui doivent être autorisés à tuer sans être punis pour leurs actes. S'ils estiment qu'il n'était pas conscient de ses propres actes, ils doivent l'acquitter.

LE VERDICT

Après seulement vingt minutes de délibérations, un verdict de culpabilité est rendu par le jury. Le juge



Cartouches des balles qui ont tué Burke et qui sont introduites comme preuves, 1930. Elles sont remarquablement bien conservées.

Photo : Marjelaïne Sylvestre
BANQ Rimouski. TP9, S19, S51, S55S19

Sévigny présente le verdict à une salle d'audience débordante de curieux. Les juges du Québec suivent alors une coutume ancienne adoptée des tribunaux de la Grande-Bretagne, soit le port d'un chapeau tricorne noir et de gants noirs pour la lecture d'une sentence de mort. Ce geste dramatique a pour but d'illustrer la mort qui attend le criminel avant la lecture tout aussi dramatique de la sentence. Ainsi, lors du prononcé de la sentence le lundi suivant, il récite avec une « émotion impossible à cacher » : « Albéric Taupier, vous avez été trouvé coupable par les petits jurés du meurtre de Kenneth Burke de Metis Beach. Je ne serai pas long, ne voulant pas aggraver votre malheur et celui de votre famille. Je vous condamne donc à être conduit à la prison commune de ce district pour y être détenu jusqu'au 5 décembre prochain, alors que vous serez pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive. Que Dieu ait pitié de votre âme. »⁷.

Taupier sourit étrangement tout au long de la lecture de sa sentence, puis il serre la main de quelques-uns de ses amis, tout en se frayant un chemin à travers la foule nombreuse jusqu'à sa cellule.

TENTATIVES DE COMMUTATION DE PEINE

À la suite de cette sentence de peine de mort, la défense porte la condamnation en appel, invoquant l'état mental de l'accusé. L'appel est rejeté, mais la date du 5 décembre pour la pendaison est reportée au 7 janvier 1931. L'avocat d'Albéric Taupier entreprend alors des démarches pour obtenir une commutation de peine. La commutation d'une condamnation à mort est inhabituelle, mais tout de même possible. Dans le système fédéral, cela implique la présentation d'arguments au ministre de la Justice à Ottawa et nécessite une décision du Cabinet. La famille Dawes s'y oppose. L'affaire est soumise quatre fois au Cabinet avec des documents à l'appui de l'allégation d'aliénation mentale de la défense. Les journaux locaux rapportent chaque tentative avec anticipation.

En janvier, l'échafaud de la prison de Bordeaux de Montréal est installé dans la cour du palais de justice de Rimouski. Arthur Ellis (Arthur Bartholomew English), « le bourreau du Canada », prépare sa macabre besogne. À 6 h du matin le jour de son exécution, le prisonnier apprend que sa peine a été commuée.



Les balles retirées des murs de la maison ont été analysées par le Laboratoire provincial de recherches médico-légales de Montréal. Ce dernier est fondé en 1914 par le médecin légiste Wilfrid Derome et constitue le premier laboratoire de criminalistique en Amérique du Nord. Cette photographie a été utilisée comme preuve de la correspondance entre les balles provenant du corps de Burke et celles de l'arme utilisée par Taupier, 1930.

Musée de la civilisation, collection du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du ministère de la Sécurité publique, photographie : Red Méthot - Icône, 96-1686



D^r Rosario Fontaine, spécialiste de la balistique du Laboratoire de médecine légale et de police technique de Montréal, 1964. Il en sera le directeur de 1932 à 1964.

Musée de la civilisation, collection du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du ministère de la Sécurité publique, photographe : Red Méthot - Icône, 96-1180

Taupier reçoit froidement la nouvelle. « Ça ne me fait rien. Me faire pendre ou interner, cela m'est bien égal », confie-t-il à Willie Morin du *Progrès du Golfe*. Taupier retourne à Montréal par le même train que le bourreau Ellis pour être emprisonné au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, à Laval.

Albéric Taupier a probablement passé le reste de sa vie en prison. Mme Dawes a échappé à la mort, mais elle n'a que rarement reparlé de l'évènement. Une balle est restée logée dans sa jambe jusqu'à la fin de sa vie, la faisant boiter et l'empêchant de danser à nouveau. Le meurtre a mis fin à son lien avec cette maison et avec Métis. Aujourd'hui, son ancienne résidence d'été demeure pratiquement inchangée, ses proportions élégantes bien dissimulées par les arbres et les beaux jardins. Une couche de peinture recouvre les trous laissés par les balles. L'histoire du meurtre de Métis est devenue une légende locale,

mais les faits ont été déformés en une histoire de jalousie entre Kenneth Burke et Albéric Taupier et d'amour partagé pour la belle Mme Dawes. La pierre tombale de Kenneth Macnider Burke se dresse discrètement dans le cimetière de l'Église Unie. Sa mémoire est commémorée par une bourse d'études créée par son frère, le D^r Hugh Burke, et remise chaque année à un étudiant dans le besoin de l'Université McGill.

Remerciements au Musée de la Civilisation qui a mis gracieusement à disposition ses photographies

Notes

1-2-3. *La Presse*, 30 juin 1930.

4. *Le Devoir*, 25 septembre 1930.

5. *La Presse*, 26 septembre 1930.

6-7. *La Presse*, 27 septembre 1930.



VERSION ANGLAISE

Abonnez-vous

ou offrez-le en cadeau!

Magazine
Gaspésie

3 NUMÉROS

seulement

29 \$

taxes incluses



En ligne : magazinegaspesie.ca | Par téléphone : 418 368-1534 poste 102